



Fédération canadienne des Musiciens (FCM)

Un organisme de la Fédération américaine des Musiciens
des États-Unis et du Canada (FAM)

Bureau national:
895 Don Mills Road, #202
Toronto, ON M3C 1W3
(416) 391-5161
FAX: (416) 391-5165
afmcan@afm.org

LETTRE D'ADHÉSION

Cette lettre vise à confirmer que nous, les soussignés, acceptons d'adhérer aux modalités en vigueur de l'**Entente générale de production entre la Fédération canadienne des musiciens (FCM) et la Société Radio-Canada (SRC)** pour toutes les plateformes médiatiques, uniquement toutefois à l'égard du contenu audiovisuel suivant :

Titre de l'émission : _____

Durée de l'émission : _____ **Nombre d'épisodes (le cas échéant) :** _____

Cette production comprendra-t-elle de la musique préenregistrée? ☐ OUI ☐ NON

(Si oui, en remettre la liste à la FCM)

Nous attestons que nous connaissons les modalités de cette entente et, à condition que nous ayons tous les droits, obligations et privilèges prévus de l'employeur (désigné la « SRC » ou la « Société ») dans cette entente, nous convenons que ces modalités régiront la production, la diffusion, la diffusion en continu et/ou la distribution commerciale du contenu audiovisuel indiqué ci-dessus, et nous convenons également d'être responsables du respect fidèle et conforme de chacune des obligations incombant à l'employeur qui y sont prévues et qui s'appliquent à ce contenu audiovisuel. Nous reconnaissons que le terme « plateforme de marque de la Société/SRC », tel qu'il est utilisé dans l'entente aux articles 5.7, 6.4, 21.1-2, 25.1, 26.1 et autres, sera considéré être, aux termes de cette Lettre d'adhésion, le réseau unique, le diffuseur, les services de diffusion en continu ou toute autre plateforme où l'émission est accessible en premier au public, indépendamment du lien entre cette plateforme et les soussignés. Nous reconnaissons et garantissons en outre que tous les services musicaux dans le cadre de l'émission, y compris l'orchestration et l'enregistrement de la musique, devront être exécutés au Canada, exclusivement par des membres de l'AMF (ou selon ce qui est prévu autrement dans l'entente).

Nous reconnaissons et convenons avec la FCM/AFM qu'un membre d'une section locale de l'AFM régit selon une lettre d'adhésion ou une entente semblable entre nous et la FCM/AFM (l'« entente ») n'a pas le pouvoir de signer de contrats, renonciations, quittances ou autres types de documents (collectivement une « renonciation et quittance ») qui restreint, amende ou modifie autrement (ou qui tente de le faire) les droits ou les obligations de ce membre (qui, aux fins des présentes, comprennent, notamment, une renonciation ou une quittance à l'égard de cachets et/ou de redevances concernant des enregistrements et/ou d'autres formes d'exploitation de contenu se rapportant au membre ou à son ou ses œuvres) en vertu de l'entente ou des règlements administratifs de l'AFM et/ou de ses sections locales. Toute renonciation ou quittance signée par un membre sera considérée à toutes fins comme invalide et inexécutoire.

Nom de la société

Nom et titre du (de la) représentant(e) autorisé(e)

Signature

Date: MM / JJ / AAAA

Adresse de la société

Ville **Province** **Code postal**

Téléphone

Courriel

Site web

À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UN PRÉPOSÉ DE LA FCM

Acceptation de la FCM par : _____

Signature

Date: MM / JJ / AAAA

Pour de plus amples renseignements au sujet des contrats, cachets, modalités, etc., veuillez communiquer avec la **section locale n°** _____

Nom du (de la) représentant(e) autorisé(e) de la FCM

Titre du (de la) représentant(e) de la section locale

Téléphone

Courriel

Exemplaire transmis à la section locale :

MM / JJ / AAAA

(par courriel)